

1688, 28 mars : Concession d'une terre en la côte de Lauzon, par Claude de Bermen de LaMartinière à Aubin Lambert.

Claude de Bermen de LaMartinière, conseiller au Conseil souverain, concède à Aubin Lambert, habitant, de la seigneurie de Maur, une terre de 4 x 40 arpents donnant sur le fleuve Saint-Laurent, dans la seigneurie de Lauzon, joignant d'un côté Michel Chate) et, de l'autre côté, Nicolas Marion-Lafontaine.

La concession comprend les droits de pêche et de chasse. Aubin Lambert occupe déjà cette terre depuis le 2 avril 1686.

Conditions de la concession : y tenir feu et lieu, défricher et cultiver le sol, découvrir ses voisins, entretenir tous les chemins d'utilité publique qui passeront sur sa terre et faire moudre son grain au moulin seigneurial lorsqu'il y en aura un de construit dans lad seig[neurie].

Les cens et rentes seront de 8 £ tournois payables à la Saint-Rémi (1<sup>er</sup> octobre). Le censitaire Lambert reconnaît devoir déjà 33 £, incluant les 8 £ dues depuis la Saint-Rémi dernière, le tout payable à la Saint-Jean-Baptiste (24 juin) prochaine.

Témoins : Jacques Chevalier; Pierre Leroux.

(signé) : C De Bermen    Jacque Chevallier    pier leroux

Notaire : Rageot, Gilles (1666-1691).

Source : [Les Lambert-Champagne-Aubin, p. 47](#)